



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

13 – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE ÉDITION 2022 DU FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par décision n°D/2021/189 du 21 octobre 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention pour le projet d'une nouvelle édition pour l'année 2022 du festival de théâtre auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous défini :

Libellé	Dépenses	Recettes
Cession de spectacles	12 000,00 €	
Prestations de services et location de matériel	10 000,00 €	
Restauration et hébergement	4 000,00 €	
Personnel extérieur	4 000,00 €	
SACD / SACEM	500,00 €	
Billetterie		3 000,00 €
Subvention Conseil Départemental		12 000,00 €
Reste à charge pour la commune		15 500,00 €
Totaux	30 500,00 €	30 500,00 €

- D'encaisser la recette au compte 7473 chapitre 74 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 12/11/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20211109-66120-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

A red circular official stamp of the Mairie de Bordeaux is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE BORDEAUX" at the top and "33090 (Gironde)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.